

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 28 juillet 2014

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE LUNDI 28 juillet 2014, À 19:00
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc Denys Leclerc Yves Walsh
Lise Julien Gino Gagnon

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Joanne Villeneuve, greffière
Laurie Mimeault, urbaniste

ABSENTS :

Claude Lefebvre

185-07-2014

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

186-07-2014

**AUTORISATION DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES
LOGICIEL SP3 (#1405) (N/D : 706-123)**

Considérant qu'il y a eu lieu de changer le panneau de contrôle de la station de pompage SP3 (rés. 070-03-2014);

Attendu que les données captées par le panneau de contrôle se doivent d'être décodées et interprétées par un logiciel spécifique ;

Attendu que le logiciel en question se doit d'être installé sur un ordinateur spécifique et entièrement dédié ;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile autorise Monsieur Olivier Trottier, coordonnateur aux infrastructures et à l'hygiène du milieu à procéder à l'achat du logiciel et de l'ordinateur auprès de JRT, 405, avenue Galilée, Québec, Qc, G1P 4M6, au montant de 3 895 \$, taxes, transport et installation en sus;

Que ce conseil autorise cette dépense pour 3 895\$ au projet égout raccordement au serveur (#1405) et approprie la dépense pour 3 895\$ à même ses surplus affectés à l'égout.

Adopté.

187-07-2014

**AUTORISATION D'ACHAT D'UN PANNEAU POUR
LA STATION DE POMPAGE #SP4 (#1409) (N/D : 706-123)**

Considérant le constat fait par notre coordonnateur aux infrastructures et Hygiène du milieu concernant l'état désuet de l'actuel panneau de contrôle de la station de pompage SP4;

Attendu qu'il a lieu de changer ce panneau de contrôle désuet afin d'éviter des dommages et coûts imprévus;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile autorise Monsieur Olivier Trottier, coordonnateur aux infrastructures et Hygiène du milieu à procéder à l'achat et l'installation d'un panneau de contrôle de CWA, 118, rue de la Gare, St-Henri, Québec, G0R 3E0, au montant de 15 575 \$, taxes en sus;

Que pour payer cette dépense, ce conseil approprie l'argent à même ses surplus affectés à l'égout.

Adopté.

188-07-2014

**APPEL D'OFFRE 2014-04 – DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN
D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE DE
SAINT-BASILE (N/D : 602-150 /401-111 / 401-112)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de soumissions publiques, en date du 10 juillet 2014, pour accorder un contrat d'entretien des chemins d'hiver sur son territoire, suivant trois (3) options; pour une durée d'une (1) année, de trois (3) années et de cinq (5) ans;

Attendu que lesdites soumissions ont été ouvertes en date du 28 juillet 2014, à savoir:

	<u>OPTION 1</u>	<u>OPTION 2</u>	<u>OPTION 3</u>
André Leclerc.	n/a	895 372.11 \$	1 529 132.53 \$

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour le déneigement et l'entretien d'hiver, du soumissionnaire André

Leclerc, pour le prix de 1 529 132.53_\$ taxes en sus, correspondant à l'option 3 pour une période de 5 ans.

Que ledit soumissionnaire André Leclerc s'engage envers la Ville de Saint-Basile à respecter dans son ensemble le document d'appel d'offres et le devis comme faisant partie dudit contrat et à signer un contrat pour les parties A, B et C.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile désigne comme représentant municipal Monsieur Yves Savard ou en son absence Monsieur Olivier Trottier.

Que Messieurs Jean Poirier et Paulin Leclerc respectivement Maire et Directeur général soient et sont autorisés à signer ledit contrat pour les parties A, B et C pour et au nom de la Municipalité avec l'entrepreneur et tous les documents pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

189-07-2014

**APPEL D'OFFRE 2014-08 – RECONSTRUCTION DU RANG
SAINTE-ANGÉLIQUE (#1302) (N/D : 602-130 /401-111 / 401-112)**

Attendu que la résolution numéro 119-04-2014 prévoyait la réfection du rang Sainte-Angélique;

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de soumissions publiques, en date du 10 juillet 2014, pour adjuger de la reconstruction de trois mille deux cents (3 200) mètres du rang Sainte-Angélique;

Attendu que lesdites soumissions ont été ouvertes en date du 25 juillet 2014, à savoir:

L.A. Hébert Ltée

475 200 \$

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour la reconstruction de trois mille deux cents (3 200) mètres du rang Sainte-Angélique, du soumissionnaire L.A. Hébert Ltée, au coût de 475 200\$, taxes en sus.

Que ledit soumissionnaire L.A. Hébert, s'engage envers la Ville de Saint-Basile à respecter dans son ensemble le document d'appel d'offres de juillet 2014.

Que Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics est nommé le représentant municipal.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile affecte à la réduction de cette dépense toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par la présente résolution.

Que le coût de ces travaux sera payé à même le règlement d'emprunt numéro 04-2014 qui décrète les travaux de réfection d'une partie du rang Sainte-Angélique.

Adopté.

190-07-2014

JOANNE VILLENEUVE / CONTRAT DE TRAVAIL (N/D: 305-140)

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile et Joanne Villeneuve, Secrétaire-trésorière s'entendent pour un contrat de travail intervenu entre eux, en date de ce jour;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile approuve le contrat de travail intervenu entre elle et sa secrétaire-trésorière pour une période indéterminée commençant le 27 août 2012.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Monsieur le Maire Jean Poirier à signer le contrat de travail à intervenir avec la secrétaire-trésorière Joanne Villeneuve.

Adopté.

191-07-2014

OLIVIER TROTTIER / CONTRAT DE TRAVAIL (N/D: 305-140)

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile et Olivier Trottier, coordonnateur aux infrastructures et hygiène du milieu s'entendent pour un contrat de travail intervenu entre eux, en date de ce jour;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile approuve le contrat de travail intervenu entre elle et son coordonnateur aux infrastructures et hygiène du milieu pour une période indéterminée commençant le 3 février 2014.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Monsieur le Maire Jean Poirier à signer le contrat de travail à intervenir avec le coordonnateur aux infrastructures et hygiène du milieu Olivier Trottier.

Adopté.

192-07-2014

**MANUEL DE L'EMPLOYÉ INCLUANT
TROIS (3) POLITIQUES (N/D : 303-100)**

Considérant qu'il n'y avait aucun document pour faire connaître l'organisation et faciliter l'intégration des employés municipaux;

Considérant qu'il n'y avait aucun document pour dicter les principales lignes de conduites à l'intérieur de l'organisation;

Attendu qu'un manuel de l'employé a été créé afin de répondre à ces lacunes;

Attendu que trois (3) politiques ont été créées et/ou modifiées et font parties intégrantes de ce manuel de l'employé;

Attendu que ces trois (3) politiques sont les suivantes :

#103-121-01 – politique sur le harcèlement en milieu de travail

#103-121-02 – politique sur le remboursement des dépenses
dans le cadre de l'emploi

#103-121-03 – politique d'utilisation des outils
informatiques dans le cadre de l'emploi

Sur la proposition de Madame Lise Julien et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, approuve le manuel de l'employé ainsi que les trois (3) politiques représentées en annexe de ce manuel.

Que ces trois (3) politiques prennent effet suite à l'adoption de la présente résolution.

Que cette résolution abroge à toutes politiques déjà existantes qui se retrouvent modifiées dans ce manuel.

Adopté.

193-07-2014

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h45.

Adopté.

Jean Poirier, Maire

Joanne Villeneuve, Greffière